

tion, si différents les uns des autres, pour ne pas dire incompatibles, retombaient sur la même personne. Il n'en sera plus ainsi. Grâce à d'heureux arrangements, l'administration, avec tout ce qui s'y rapporte, passe, à partir de janvier 1880 inclusivement, entre les mains d'une compagnie légalement constituée sous le nom de **CHAPLEAU & LAVIGNE, imprimeurs.**

C'est donc à CHAPLEAU & LAVIGNE, IMPRIMEURS, 223 rue Notre-Dame, Montréal, qu'on devra désormais s'adresser pour tout ce qui concerne l'administration de la *Revue de Montréal*.

Quant à ce qui regarde en particulier la rentrée des abonnements, c'est aussi à la nouvelle compagnie qu'on aura affaire, non seulement pour l'avenir, pour 1880, etc., mais encore pour le paiement des arrérages de 1877, 1878 et 1879. Les abonnés de Montréal pourront, comme ci-devant, payer à M. E. Lacroix et ceux de Québec à M. Horace Têtu, les seuls représentants autorisés de la *Revue de Montréal* et de la compagnie CHAPLEAU & LAVIGNE.

Cette organisation produira deux bons effets: d'un côté, il sera consacré plus de temps à la rédaction, et de l'autre, les soins de l'administration étant dévolus à des hommes du métier placés à la tête d'un établissement bien fourni, rien n'empêchera plus que la partie matérielle de cette publication ne reçoive tous les perfectionnements désirables. Nous pouvons en particulier promettre à nos abonnés que la *Revue de Montréal* ne sera plus en retard, mais qu'elle sera publiée invariablement chaque mois, entre le 20 et le 25.

Nous profitons de l'occasion pour rappeler à nos lecteurs que l'on tiendra plus que jamais à cette condition